



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 007-250702156-20260303-DCS2026_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 17/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 43 Excusés : 31 Votants : 49	ANCIEN Canton de Luc-en-Diois : SERRATRICE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; MOLINA (BEAURIERES) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHES EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSSONNIER (VAL MARAVEL). PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : FAURE (CHARENS), LAUBY-CHALANCON (LA BATIE DES FONDS) ANCIEN Canton de Die : MM. GAUTIER (BARSAC) ; BELVAUX, BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LLORET, MOUCHERON, PERRIER, REY, SICARD (DIE), ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; ALLEMAND, MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; BRONCHART (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT). PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MOORE (MONTMAUR EN DIOIS) ANCIEN Canton de La Motte Chalancon : BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; PLASSE (CHALANCON) ; THERY (ESTABLET) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS) ; ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois : MM. TOURRENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN). POUVOIRS : GUENO à SICARD (DIE), JOUBERT à BIZOUARD (DIE), TESSERON à LLORET (DIE), SELLIER (MARIGNAC) à REY (DIE), CHAUVIN (GUMIANE) à BAUDIN (BELLEGARD), VINCENT à VANONI (CHATILLON EN DIOIS) EXCUSÉS : MM. BOEYAERT (AUCELON) ; LECLERCQ (MONTLAUR EN DIOIS) ; GUENO, JOUBERT, TESSERON (DIE) ; SELLIER (MARIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ÉGALEMENT PRÉSENTS : BELMONT, COSTE, FORTIN, SINOIR
---	--

C250925-09

Objet :

NUMERIQUE : adhésion au syndicat NUMERIAN

Le Vice-Président Christian Rey en charge du numérique expose :

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté de Communes du Diois collabore depuis de nombreuses années avec le syndicat NUMERIAN pour l'exploitation de différents applicatifs numériques et qu'en l'absence d'adhésion formelle, elle subit actuellement un coefficient de majoration tarifaire de 50 % sur les prestations souscrites ;

Considérant que le syndicat mixte NUMERIAN propose un modèle d'adhésion spécifique aux EPCI avec une cotisation annuelle de 2 400,00 € calculée en fonction du nombre d'agents en poste, permettant de réaliser une économie minimale de 2 000,00 € par an sur les prestations actuellement en place ;

Considérant que cette adhésion ouvre l'accès à des services de base gratuits, à un catalogue de services complémentaires et permet de participer à la gouvernance du syndicat ;

Considérant l'intérêt pour la CCD d'adhérer au syndicat mixte NUMERIAN afin d'optimiser ses dépenses et de bénéficier d'une offre de services enrichie ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'adhésion au syndicat mixte NUMERIAN, sous réserve de garanties apportées au Président par le syndicat sur sa situation budgétaire et sa pérennité,**

Acte publié le 02/10/2025

Alain MATHERON, Président du Conseil Communautaire - BP 41 - 26150 Die - 04 75 22 29 44 - contact@paysdiois.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2025

Application agréée F.legalite.com

99_DE-026-242600534-20251001-C250925_09-1r

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTIE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONDS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MONTAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFURCHAT
ROMEYER
ROUIT
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VILVET

- charge le Président des formalités nécessaires à l'application d

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le : **délibération.**

S²LO

ID : 007-250702156-20260303-DCS2026_07-DE

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON


**Pays
Diois**
Communauté des Communes du Diois